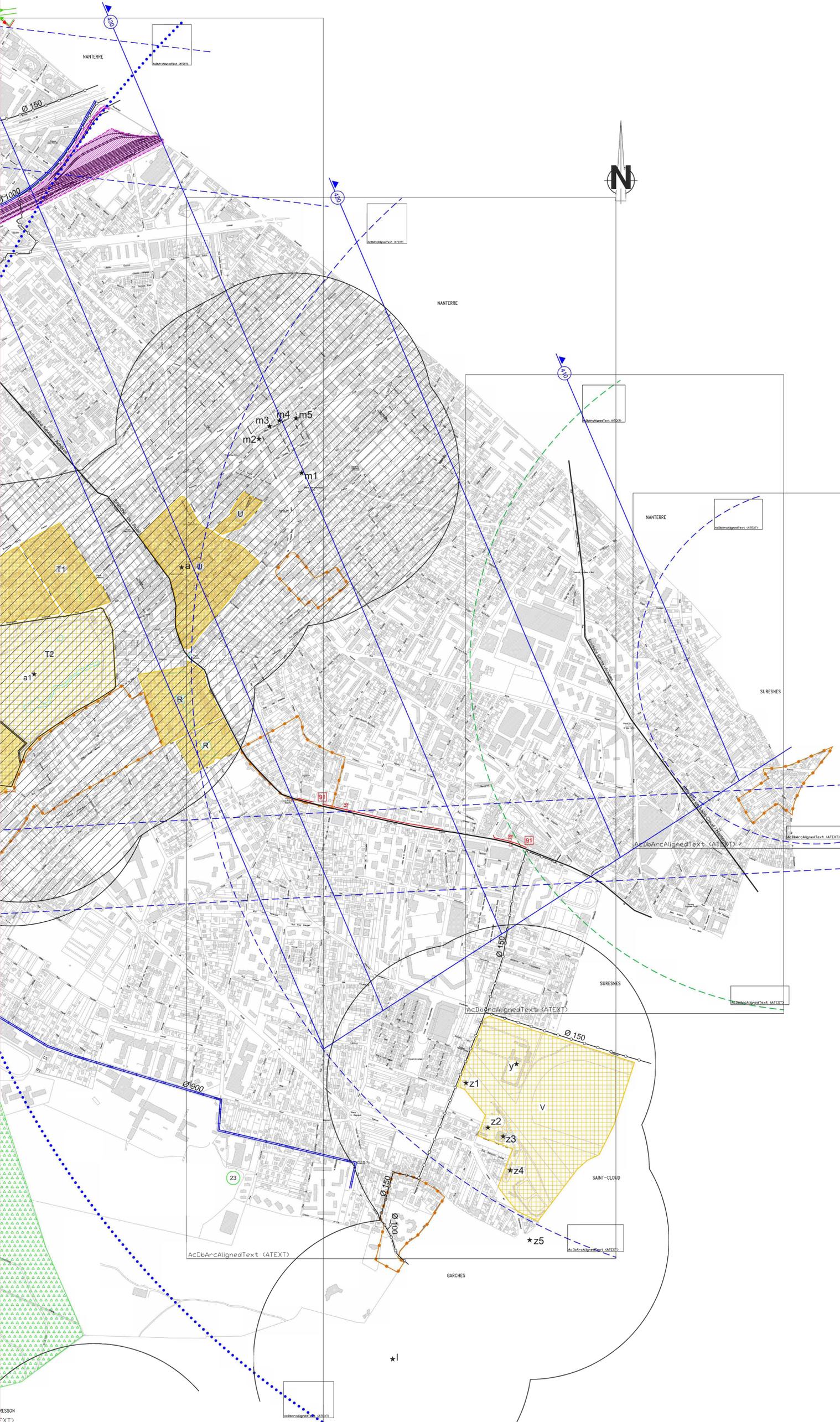


PLU EN VIGUEUR



PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017

Direction de l'Urbanisme et Aménagement
Hôtel de Ville
19, Boulevard Foch
92160 Rueil-Malmaison
Site : www.rueil-malmaison.fr
Cadastre 2016 DGFIP / Atlas City 2015 / DDE 92
PERA - Décembre 2017



LÉGENDE

- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel :
 - ▲▲▲▲▲ Forêt domaniale de Malmaison affectée au ministère de l'Agriculture
- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel :
 - ⊗ Monument historique classé et périmètre de protection de 500 m de rayon
 - ⊛ Monument historique inscrit et périmètre de protection de 500 m de rayon
 - ▨ Site classé
 - ▩ Site inscrit
- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine sportif :
 - 23 Équipement sportif (référence au règlement)
- Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements :
 - Canalisations de gaz à haute pression en acier
 - Câble électrique souterrain 63 kv
 - Câble électrique souterrain 225 kv
 - Ouvrage d'assainissement
 - Canalisations d'eau potable
 - Servitudes de halage et de marchepied (largeur : 9,75 m.)
 - Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
 - 91 Plan d'alignement approuvé
 - 410 Zone de dégagement de l'aérodrome du Bourget
 - Zone de garde radioélectrique
 - Zone de protection radioélectrique
 - — — Zone de dégagement radioélectrique
- Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique :
 - — — Périmètre de prévention des risques de mouvements de terrains liés aux anciennes carrières

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

DOCUMENT D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Partie EST)

Échelle : 1/5000